

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 6 AVRIL 2022

Etaient présents : Dominique Véret, Christian Mezzavilla, Annick Sauvain, Philippe Héritier, Martine Bugnot, Patricia Débarbouillé, Stéphane Guigot, Mathilde Picavet, Cécile Pagant, Louis Philippe Forey, Laurent Villeret, Yves Chaudat, Vincent Rodier, Irène Lenoir

Excusée : Martine Rocchi Caslani

DELIBERATIONS

➤VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte administratif 2021 comme suit :

-Dépenses de fonctionnement : 454 986.21€
-Recettes de fonctionnement : 518 074.70€
-Résultat de fonctionnement : 63 088.49€

-Dépenses d'investissement : 139 675.16€
-Recettes d'investissement : 223 616.55€
-Résultat d'investissement : 83 941.39€

➤APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2021 dressé par Monsieur le Receveur.

➤AFFECTATION RESULTAT EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote l'affectation de résultat 2021.

➤VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'établir en 2022 les taux d'imposition applicables sur le territoire de la commune de Corgoloin et de les fixer en conséquence comme suit :

-Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 36.21%
-Taxe Foncière Non Bâti : 24.99%

➤VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le Budget Primitif 2022 comme suit :

-Dépenses et recettes de fonctionnement : 665 316.60€
-Dépenses et recettes d'investissement : 526 678.97€

➤ **MISE A JOUR DE LA CONVENTION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS DANS LE CADRE DE LA DÉMATÉRIALISATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix pour et 7 abstentions, décide :

- **d'approuver la nouvelle convention du service commun d'instruction du droit des sols** de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges jointe et ses annexes ;
- **d'approuver l'utilisation de l'ensemble des outils communautaires** proposés et notamment le téléservice « **Guichet numérique des autorisations d'urbanisme** » et leurs conditions générales d'utilisation (CGU) définies dans les pièces jointes. Toute modification non substantielle des conditions générales d'utilisation des CGU du téléservice sera possible ;
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document** à intervenir dans cette affaire.

➤ **PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Fixe à 812.86€ par élève (coût moyen maternelle/élémentaire), la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques, pour l'année scolaire 2021/2022
- Précise que cette participation ne sera pas demandée aux communes pour lesquelles un accord de réciprocité est passé.

➤ **DIVERS**

Le Maire aborde les points ci-dessous :

- Projet d'implantation d'un Village Vacances Familles à Cussigny : toujours d'actualité (acquisition foncière par EPCI et location par VVF)
- Information de la Communauté de Communes sur le passage des Gens du Voyage entre différentes périodes
- Information sur la fibre : étude de faisabilité réalisée – étendue aux hameaux – implantation poteaux bois
- Démission de Madame Katia Saunier, employée communale à compter du 31 mai 2022 : la commune va diffuser des annonces pour le recrutement d'un nouvel agent sous contrat avec un temps de travail annualisé
- la commune est subventionnée pour un montant de 728€ par le ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports pour l'acquisition de capteurs CO2.

➤ **CMJ : INTERVENTION DE MATHILDE PICAUVET**

Madame Mathilde Picavet informe le Conseil Municipal des idées et projets du Conseil Municipal des Jeunes entr'autre celui d'organiser une olympiade (succession de jeux avec plusieurs équipes) qui permettrait de montrer une nouvelle image de notre village et d'y apporter une nouvelle animation.

Des points divers sont aussi abordés sur l'octroi d'un budget au Conseil Municipal des Jeunes, le versement d'une subvention pour son fonctionnement.

Il sera nécessaire de procéder à l'entretien du City Stade.

Fin de la séance : 20h 45

